

2011 – 2016

Rapport du Conseil communal au Conseil général

**Comptes 2014 de la Caisse de
prévoyance du personnel de la Ville
de Fribourg**

(du 25 août 2015)



VILLE DE FRIBOURG

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

(du 25 août 2015)

2011 - 2016 : Comptes 2014 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Par le présent rapport, le Conseil communal propose au Conseil général de prendre acte des comptes 2014 de la CPPVF.

Ces comptes ont été approuvés par le Comité de la Caisse de prévoyance en séance du 30 juin 2015. Le Conseil communal en a pris acte lors de sa séance du 25 août 2015.

Les principaux points ressortant des documents annexés sont les suivants (les pages indiquées renvoient aux comptes) :

Succès des mesures prises

L'analyse du Bilan technique (page 12) met en évidence les effets immédiats du paquet de mesures décidées dans le cadre des nouvelles dispositions fédérales (NDF) relatives au financement des caisses publiques et de la réforme structurelle. Ainsi la fortune nette de prévoyance (FP) passe de 108.2 millions à 169.9 millions (apport de la créance des employeurs : 56.175 millions et à la performance des autres placements : 5.5 millions).

Les capitaux de prévoyance et provision technique (CP) augmentent de 19.8 millions, passant de 207.1 à 226.9 millions, dus au changement de base technique (VZ2010 et taux technique à 3.5%). De fait, il s'agit d'une hausse de 22.5 millions partiellement compensée par la provision de longévité qui se réduit de 2.78 millions.

Ainsi le degré de couverture selon l'art 44 OPP2 passe de 52.2% à 74.9% et le taux de couverture globale, selon la nouvelle réglementation, atteint 70.6% en conformité avec le chemin de recapitalisation après constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de 9.7 millions.

Finalement, la garantie de la Commune se réduit de 98.9 millions à 66.7 millions.

Ces résultats illustrent parfaitement le succès des mesures décidées préalablement et permettent à la CPPVF de se placer dans la moyenne des caisses publiques romandes.

Bonne performance annuelle

Par ailleurs, en plus du commentaire global ci-dessus, il est relevé les résultats suivants relatifs à la gestion de la fortune de la Caisse.

- La performance globale, toutes classes d'actifs confondues est de 5.47% (6.59% en 2013), p.24
- Le rendement des titres est de 6.2% (6.86% en 2013), p.22;
- Le rendement net des immeubles est de 3.30% (6.17% en 2013), p.23;

Bien que légèrement en dessous de la référence (6.29%), la performance globale à 5.74% reste bonne. Elle est meilleure que l'espérance de rendement de la Caisse (4.4%). Les rendements indiqués pour l'immobilier s'entendent nets, y compris la correction de valeur. Le rendement brut est quant à lui de 5.29%.

Sombres perspectives.

Le succès des mesures prises et les bons résultats de cette année ne masquent toutefois pas de sombres perspectives. En effet, le risque de baisse du taux technique, évoqué dans le message sur le financement de la Caisse, se réalise. Les mauvaises performances des marchés financiers, les taux d'intérêts négatifs, le franc fort sont autant de facteurs défavorables auxquels la CPPVF, tout comme l'ensemble des caisses de pension, doit faire face. Le mode de calcul du taux d'intérêt technique de référence est tel que celui-ci continue à baisser et atteindra certainement 2.75% cet automne. Avec une telle valeur, la Caisse de pension sera elle aussi contrainte d'abaisser encore son taux technique. Une étude est en cours auprès de l'expert afin de déterminer les conséquences qu'aurait un tel abaissement sur le financement.

L'expert agréé relève, dans son attestation, l'application conforme des prescriptions légales et réglementaires de la Caisse.

L'organe de contrôle a recommandé, dans son rapport, d'approuver les comptes.

LE CONSEIL COMMUNAL demande au Conseil général de prendre acte des comptes 2014 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.


AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :

La Secrétaire de Ville :



Pierre-Alain Clément



Catherine Agustoni

Annexes : Comptes 2014 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg
Rapport de l'organe de révision,
Attestation de l'expert agréé.